

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 356****15 mai 2001****SOMMAIRE**

<b>Altia Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17079</b>	<b>HSBC Asset Management, Sicav, Luxembourg . .</b>	<b>17064</b>
<b>AME Life Lux, Les Assurances Mutuelles d'Europe</b>		<b>HT Beteiligungen A.G., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17076</b>
<b>Life Lux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17069</b>	<b>I.V. Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17077</b>
<b>Anaya Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17079</b>	<b>IBC International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17076</b>
<b>Bamberg Finanz A.G.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17083</b>	<b>IBC International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17076</b>
<b>C. Karp-Kneip Constructions S.A., Luxembourg . .</b>	<b>17068</b>	<b>IDEC Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17076</b>
<b>C. Karp-Kneip Constructions S.A., Luxembourg . .</b>	<b>17069</b>	<b>Ifonasa Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17068</b>
<b>C. Karp-Kneip Matériaux S.A., Luxembourg . . . .</b>	<b>17073</b>	<b>Incobel S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17069</b>
<b>C. Karp-Kneip Matériaux S.A., Luxembourg . . . .</b>	<b>17074</b>	<b>Immobilière et Commerciale Graas S.A., Leude-</b>	
<b>Clark Investissement, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17080</b>	<b>lange . . . . .</b>	<b>17069</b>
<b>Corporate Credit (Europe) S.A., Luxembourg . . .</b>	<b>17043</b>	<b>Immobra (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17072</b>
<b>Cosmos Lux International, Sicav, Luxembourg . . .</b>	<b>17088</b>	<b>Immobra (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17072</b>
<b>Credit Suisse Asset Management Fund Service</b>		<b>IND Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17070</b>
<b>(Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17078</b>	<b>IND Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17070</b>
<b>Dherco S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17083</b>	<b>Infodata, S.à r.l., Bereldange . . . . .</b>	<b>17071</b>
<b>Dierickx, Leys, Luxembourg S.A., Luxembourg . .</b>	<b>17066</b>	<b>Ingrema S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17080</b>
<b>E.S. Control Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17083</b>	<b>Intelligent Telecommunications Center S.A., Lu-</b>	
<b>Ertis S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>17088</b>	<b>xembourg . . . . .</b>	<b>17077</b>
<b>Euro Patrimoine S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17082</b>	<b>Investissements Immobiliers Européens S.A., Lu-</b>	
<b>Euro Prod Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17087</b>	<b>xembourg . . . . .</b>	<b>17071</b>
<b>Euroconsortium de Gestion S.A.H., Luxembourg .</b>	<b>17084</b>	<b>Iridys S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17087</b>
<b>Euroconsortium de Placements S.A.H., Luxem-</b>		<b>IT Technology, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>17058</b>
<b>bourg . . . . .</b>	<b>17084</b>	<b>Jabbalux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17072</b>
<b>Fidelity Funds II, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>17084</b>	<b>Jabbalux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17072</b>
<b>Four Sixteen Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17081</b>	<b>JEF Financière S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17082</b>
<b>GERHOLD - Gestion et Investissement S.A.H., Lu-</b>		<b>K-Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17088</b>
<b>xembourg . . . . .</b>	<b>17086</b>	<b>K-Technologie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17073</b>
<b>Global Strategy, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>17074</b>	<b>Kibera S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17071</b>
<b>Golfstar S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17074</b>	<b>Kibera S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17071</b>
<b>Grenztankstelle Remich, S.à r.l., Remich . . . . .</b>	<b>17074</b>	<b>Kibera S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17071</b>
<b>Grenztankstelle Wasserbillig Merttert, S.à r.l.,</b>		<b>Klinengo S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17080</b>
<b>Merttert . . . . .</b>	<b>17075</b>	<b>Kodikama S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17074</b>
<b>GundL, S.à r.l., Remich . . . . .</b>	<b>17075</b>	<b>Lowlands S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17079</b>
<b>Heco S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17080</b>	<b>LSP, Light Shadow Production S.A., Oberanven .</b>	<b>17082</b>
<b>Hilos S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17075</b>	<b>Madiva Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17070</b>
<b>Hilos S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17075</b>	<b>Madiva Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17070</b>
<b>Hirschmann International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17042</b>	<b>Mavica Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17081</b>
<b>Hirschmann International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17042</b>	<b>Miravan Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17067</b>
<b>Hirschmann International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17042</b>	<b>Miravan Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17067</b>
<b>Hobell S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17085</b>	<b>Miravan Luxembourg S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>17067</b>

Miravan Luxembourg S.à r.l., Luxembourg . . . . .	17067	Société d'Investissements Financiers et Industriels S.A.H., Luxembourg . . . . .	17085
Nord-Sud Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	17066	UBS Life Vision Fund . . . . .	17050
Nord-Sud Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	17067	Unibeton Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	17082
Pampalino S.A., Luxembourg . . . . .	17086	Valfor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	17078
Particap S.A.H., Luxembourg . . . . .	17086	Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH, Luxembourg . . . . .	17057
Pas-Yves International S.A., Luxembourg . . . . .	17081	Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH, Luxembourg . . . . .	17057
Ronndriesch 4 S.A., Luxembourg . . . . .	17086	W.S. Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	17078
Secure Invest S.A., Luxembourg . . . . .	17087	Wodan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	17077
Smaragtin S.A.H., Luxembourg . . . . .	17085		
Société Anonyme des Anciens Etablissements Goedert, Luxembourg . . . . .	17083		

**HIRSCHMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 46.157.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(65237/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

**HIRSCHMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 46.157.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 15, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(65238/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

**HIRSCHMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 46.157.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 28 juillet 2000*

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de HIRSCHMANN INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), il a été décidé:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:  
report à nouveau de la perte de USD 387.279,41;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

Signature

*Agent Domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65239/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

**CORPORATE CREDIT (EUROPE) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

**STATUTES**

In the year two thousand and one, on the twelfth day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, in replacement of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, who will be the depositary of the present deed.

There appeared the following:

1) CAVENDISH INVESTMENTS LIMITED, a company existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Hermann Beythan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) CHEYNE INVESTMENTS LIMITED, a company existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Hermann Beythan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which two proxies after being signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons appearing acting in the above described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of CORPORATE CREDIT (EUROPE) S.A.

**Art. 2. Registered Office.**

The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 3. Object.**

The corporate object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind of instrument and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant security interest over its assets;

- make deposits at banks or with other depositaries;

- raise funds, issue bonds and notes, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object.

The above enumeration is enunciate and is not imitative.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

**Art. 4. Duration.**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Chapter II. - Capital, Shares****Art. 5. Corporate Capital.**

The Company has an issued and paid-up capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 6. Shares.**

The shares will be either in the form of registered share or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

**Chapter III. - Board of Directors, Statutory Auditor**

**Art. 7. Board of Directors.**

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.**

The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.**

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are of the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine their powers.

**Art. 11. Delegation of Powers.**

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Representation of the Company.**

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily manage-

ment, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

**Art. 13. Statutory Auditor.**

The accounts of the Company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders who shall be (a) «réviseur d'entreprises».

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

**Chapter IV. - General Meeting of Shareholders**

**Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 15. Annual General Meeting.**

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth (15th) day of September of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.**

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, Vote.**

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

**Chapter V. - Fiscal Year, Allocation of profits**

**Art. 18. Fiscal Year.**

The Company's accounting year begins on the first day of May and ends on the last day of April of the following year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 19. Appropriation of Profits.**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividends.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Chapter VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.**

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

**Chapter VII. - Applicable Law**

**Art. 21. Applicable Law.**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 30th day of April 2002.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in the articles of incorporation in 2002.

*Subscription and payment*

The appearing parties, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts mentioned hereafter:

Shareholders		Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
CAVENDISH INVESTMENTS LIMITED, prenamed .....	EUR	30,000	30 EUR	30,000
CHEYNE INVESTMENTS LIMITED, prenamed .....	EUR	1,000	1 EUR	1,000
Total: .....	EUR	31,000	31 EUR	31,000

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August, 1915, as amended, have been observed.

*Valuation of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately seventy thousand Luxembourg francs (LUF 70,000).

*Estimation of the Share Capital*

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at one million two hundred fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg francs (LUF 1,250,537.-).

*Extraordinary General Meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at four.

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2002:

1. Harald Schüssler, residing in Wilhelm Leuschner Strasse 58, D-61231 Bad Nauheim, Germany;

2. Clive Mace Gilchrist, residing in Ashleigh Grange, Off Chapel Lane, Westhumble, Dorking RH15 6AY, United Kingdom;

3. Scott Edel (Attorney-at-Law), residing in 1235 Piedra Morada Drive, Pacific Palisades, California 90272, USA;

4. Steven Andrew Blakey, residing 1813 Convention Plaza Apartments, 1 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong.

II) The number of auditors is set at one.

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2002:

DELOITTE & TOUCHE S.A., having its registered office at 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

III) Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the Company is established at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Hesperange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le douze avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, le dernier restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) CAVENDISH INVESTMENTS LIMITED, société existant sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Hermann Beythan, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) CHEYNE INVESTMENTS LIMITED, société existant sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Hermann Beythan, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

lesquelles deux procurations après avoir été paraphées ne varient par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination CORPORATE CREDIT (EUROPE) S.A.

#### **Art. 2. Siège social.**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet.**

La société a pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou dans des sociétés ou toutes autres entités étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; la détention, l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut en particulier

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;
- exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;
- consentir des sûretés portant sur ses avoirs;
- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires; et
- recueillir des fonds, émettre des obligations et des billets, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

### **Titre II. - Capital, Actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (EUR 31.000), divisé en 31 actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

#### **Art. 6. Forme des Actions.**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

### **Titre III. - Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes**

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur pour cause de décès, de démission ou pour toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Représentation de la société.**

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Commissaires aux Comptes.**

La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

**Titre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires****Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.



**Art. 15. Assemblée générale annuelle.**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le quinzième jour (15) du mois de septembre de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.**

Le conseil d'administration ou le réviseur d'entreprises peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, vote.**

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices****Art. 18. Année sociale.**

L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> jour du mois de mai et finit le dernier jour du mois d'avril de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et de pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au réviseur d'entreprises qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.**

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10 %) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

**Titre VI. - Dissolution, Liquidation****Art. 20. Dissolution, liquidation.**

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Titre VII. - Loi applicable****Art. 21. Loi applicable.**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 30 avril 2002.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 2002.

*Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, elles ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires		Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
CAVENDISH INVESTMENTS LIMITED, précitée.....	EUR	30.000	30 EUR	30.000
CHEYNE INVESTMENTS LIMITED, précitée .....	EUR	1.000	1 EUR	1.000
Total:.....	EUR	31.000	31 EUR	31.000

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été respectées.

*Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

*Evaluation du capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002:

1. Harald Schüssler, demeurant à Wilhelm Leuschner Strasse 58, D-61231 Bad Neuheim, Allemagne;

2. Clive Mace Gilchrist, demeurant à Ashleigh Grange, Off Chapel Lane, Westhumble, Dorking RH15 6AY, Royaume-Uni;

3. Scott Edel (Attorney-at-Law), demeurant au 1235 Piedra Morada Drive, Pacific Palisades, California 90272, Etats-Unis.

4. Steven Andrew Blakey, demeurant au 1813 Convention Plaza Apartments, 1 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong. Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes et son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002:

DELOITTE & TOUCHE S.A. avec siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est établi au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuels, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: H. Beythan, G. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 13 avril 2001, vol. 417, fol. 64, case 4. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 2001.

E. Schroeder.

(25180/228/510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2001.

## **UBS LIFE VISION FUND, Fonds Commun de Placement.**

### **VERTRAGSBEDINGUNGEN**

Die Verwaltungsgesellschaft UBS LIFE VISION FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (nachstehend als «Verwaltungsgesellschaft» bezeichnet) ist eine Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die entsprechend den vorliegenden Vertragsbedingungen den Anlagefonds UBS LIFE VISION FUND (nachstehend als «Fonds») bezeichnet) verwaltet und Anteilscheine in Form von Zertifikaten (nachstehend als «Anteile» bezeichnet) ausstellt.

Die Vermögenswerte des Fonds sind deponiert bei der UBS (LUXEMBOURG) S.A., einer Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, in Luxemburg (nachstehend als «Depotbank» bezeichnet).

Die jeweiligen Rechte und Pflichten der Eigentümer der Anteile (nachstehend als «Anteilhaber» bezeichnet), der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank sind durch die vorliegenden Vertragsbedingungen geregelt.

Das Eigentum an einem Anteil zieht die Anerkennung der Vertragsbedingungen sowie der ordnungsgemäss durchgeführten Änderungen mit sich.

### **Art. 1. Der Fonds und die Subfonds.**

Der Fonds ist ein offener Anlagefonds luxemburgischen Rechts und stellt eine unselbstständige Gemeinschaft der Anteilhaber an allen Wertpapieren und anderen Vermögenswerten des Fonds dar. Das Fondsvermögen, dessen Höhe nicht begrenzt ist, wird getrennt von dem der Verwaltungsgesellschaft gehalten. Der Fonds bildet eine untrennbare rechtliche Einheit. Unbeschadet dessen wird jedoch jeder Subfonds als getrennt angesehen und die Vermögenswerte eines Subfonds haften nur für solche Verbindlichkeiten, die von dem betreffenden Subfonds eingegangen sind.

Dem Anleger werden unter ein und demselben Fonds ein oder mehrere Subfonds angeboten, die, gemäss ihrer Anlagepolitik, in Wertpapieren investieren.

Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit neue Subfonds auflegen und bestehende Subfonds auflösen sowie verschiedene Tranchen mit spezifischen Eigenschaften innerhalb eines Subfonds auflegen.

Die Anlagepolitik eines jeden Subfonds wird vom Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft im Rahmen der Anlageziele festgelegt.

Das Nettovermögen eines jeden Subfonds bzw. einer jeden Tranche und die Nettoinventarwerte der Anteile dieser Subfonds bzw. Tranchen werden in den von der Verwaltungsgesellschaft festgelegten Währungen ausgedrückt.

### **Art. 2. Die Anlagepolitik.**

Die Vermögen der Subfonds werden nach dem Grundsatz der Risikostreuung investiert. Die Subfonds investieren ihre Nettovermögen weltweit in Aktien, aktienähnlichen Kapitalanteilen wie etwa Genossenschaftsanteilen und Partizipationsscheinen (Beteiligungspapieren und rechten), kurzfristigen Wertpapieren, Genussscheinen, Obligationen, Notes, ähnlichen fest- und variabelverzinslichen Wertpapieren (Forderungspapieren und -rechten), Wandelobligationen, Wandelnotes, Optionsanleihen und Optionsscheinen auf Wertpapieren.

Für die Anlagen eines jeden Subfonds gelten im Übrigen folgende Bestimmungen:

a) Die Anlagen des Fonds dürfen ausschliesslich bestehen aus:

(i) Wertpapieren, die an einer Wertpapierbörse oder an einem anderen anerkannten, für das Publikum offenen und ordnungsgemäss funktionierenden geregelten Markt (nachfolgend «geregelter Markt») eines europäischen, amerikanischen, asiatischen, afrikanischen oder ozeanischen Landes (nachfolgend «zugelassener Staat») notiert sind bzw. gehandelt werden.

Wertpapiere, die aus Neuemissionen erworben werden, müssen in den Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten, dass die Zulassung zur amtlichen Notierung an einer Wertpapierbörse oder zum Handel an einem geregelten Markt eines zugelassenen Staates beantragt wird. Diese Zulassung muss innerhalb eines Jahres nach der Erstemission erfolgt sein.

(ii) Abweichend von diesen Anlagebeschränkungen darf jeder Subfonds:

- bis zu 10 % seines Nettovermögens in anderen als in den unter (i) genannten Wertpapieren anlegen;
- bis zu 10 % seines Nettovermögens in verbrieften Rechten anlegen, welche ihren Merkmalen nach Wertpapieren gleichgestellt werden können (insbesondere durch ihre Übertragbarkeit, Veräusserbarkeit und periodische Bewertbarkeit) und deren Restlaufzeit 12 Monate überschreiten;

Diese beiden Grenzen dürfen zusammen keinesfalls 10 % des Nettovermögens eines Subfonds überschreiten.

- auf akzessorischer Basis flüssige Mittel in denjenigen Währungen, in denen Anlagen getätigt werden, halten.

b) Risikostreuung

Nach dem Grundsatz der Risikostreuung ist es der Verwaltungsgesellschaft nicht gestattet, mehr als 10 % des Nettovermögens eines Subfonds in Wertpapieren ein und desselben Emittenten anzulegen. Der Gesamtwert aller Wertpapiere jener Emittenten, in welchen mehr als 5 % des Nettovermögens eines Subfonds angelegt sind, darf nicht mehr als 40 % des Nettovermögens jenes Subfonds betragen.

Folgende Ausnahmen sind jedoch möglich:

- Die genannte Obergrenze von 10 % kann bis auf maximal 25 % erhöht werden für verschiedene Schuldverschreibungen, die von Kreditinstituten ausgegeben werden, welche ihren Sitz in einem Mitgliedstaat der EU haben und dort gemäss Gesetz einer speziellen Aufsicht unterliegen, die den Schutz der Inhaber dieser Papiere bezweckt. Insbesondere müssen die Mittel, die aus der Emission solcher Schuldverschreibungen stammen, entsprechend dem Gesetz in Vermögenswerten angelegt werden, die während der gesamten Laufzeit der Schuldverschreibungen die daraus entstandenen Verpflichtungen genügend abdecken sowie ein Vorzugsrecht in Bezug auf die Zahlung des Kapitals und der Zinsen bei Zahlungsunfähigkeit des Schuldners aufweisen. Ferner darf der Gesamtwert der Anlagen eines Subfonds, die in solchen Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten getätigt werden, 80 % des Nettovermögenswertes dieses Subfonds nicht überschreiten.

- Die genannte Obergrenze von 10 % kann bis auf maximal 35 % erhöht werden für Wertpapiere, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem anderen zugelassenen Staat oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben oder garantiert werden.

Die unter diese beiden Ausnahmeregelungen fallenden Wertpapiere werden bei der Ermittlung der in Bezug auf die Risikostreuung erwähnten 40 %-Obergrenze nicht berücksichtigt.

- Die Verwaltungsgesellschaft ist ermächtigt nach dem Grundsatz der Risikostreuung bis zu 100 % des Nettovermögens eines Subfonds in Wertpapieren verschiedener Emissionen anzulegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem anderen zugelassenen Staat, der Mitglied der OECD ist, oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben oder garantiert werden. Diese Wertpapiere müssen in mindestens 6 verschiedene Emissionen aufgeteilt sein, wobei

Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30 % des Gesamtbetrages des Nettovermögens eines Subfonds nicht überschreiten dürfen.

Werden die vorstehend genannten Grenzen unbeabsichtigt oder infolge Ausübung von Bezugsrechten überschritten, so hat die Verwaltungsgesellschaft bei ihren Verkäufen als vorrangiges Ziel, die Normalisierung dieser Lage unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber anzustreben.

Unter Wahrung des Prinzips der Risikostreuung kann der Fonds während eines Zeitraumes von sechs Monaten nach seiner Zulassung von den angeführten Beschränkungen bezüglich Risikostreuung abweichen.

c) Anlagebegrenzungen

Es ist der Verwaltungsgesellschaft untersagt:

- Wertpapiere für den Fonds zu erwerben, deren Veräusserung aufgrund vertraglicher Vereinbarungen irgendwelchen Beschränkungen unterliegt;
- Aktien zu erwerben, die mit einem Stimmrecht verbunden sind, das es der Verwaltungsgesellschaft ermöglicht, gegebenenfalls zusammen mit anderen von ihr verwalteten Anlagefonds, einen nennenswerten Einfluss auf die Geschäftsführung eines Emittenten auszuüben;
- mehr als 10% der
  - stimmrechtlosen Aktien ein und derselben Gesellschaft,
  - Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten oder
  - Anteile ein und desselben Organismus für gemeinsame Anlagen zu erwerben.

In den beiden letztgenannten Fällen brauchen die Beschränkungen beim Erwerb nicht eingehalten zu werden, wenn sich der Bruttobetrag der Schuldverschreibungen und der Nettobetrag der ausgegebenen Anteile im Zeitpunkt des Erwerbes nicht feststellen lassen.

Ausgenommen sind gemäss Artikel 45 Abs. (3) des Gesetzes vom 30. März 1988 betreffend Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften oder von einem anderen zugelassenen Staat begeben oder garantiert werden oder die von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben werden;

- pro Subfonds mehr als 5 % seines Nettovermögens in Anteilen anderer Organismen für gemeinsame Anlagen des offenen Typs anzulegen.

Diese Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren müssen die Voraussetzungen der Richtlinie 85/611/EG vom 20. Dezember 1985 erfüllen und dürfen nicht von der Verwaltungsgesellschaft oder von einer anderen Gesellschaft verwaltet werden, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, es sei denn, diese Organismen für gemeinsame Anlagen sind gemäss ihren Vertragsbedingungen oder Satzungen auf Anlagen in bestimmten geographischen oder wirtschaftlichen Sektoren spezialisiert. Es ist der Verwaltungsgesellschaft untersagt eine All-in-Fee auf dem Teil des Nettovermögens des Fonds zu erheben, welcher in Anteilen anderer offenen Organismen für gemeinsame Anlagen der UBS-Gruppe angelegt ist.

- Wertpapier-Leerverkäufe zu tätigen;
- Edelmetalle oder diesbezügliche Zertifikate zu erwerben;
- in Immobilien anzulegen und Waren oder Warenkontrakte zu kaufen oder zu verkaufen;
- pro Subfonds Kredite aufzunehmen, es sei denn
- für den Ankauf von Devisen mittels eines «back-to-back loan»;
- im Fall von temporären Kreditaufnahmen in Höhe von höchstens 10 % des Nettovermögens des betreffenden Subfonds;
- Kredite zu gewähren oder für Dritte als Bürge einzustehen. Diese Beschränkung steht dem Erwerb von nicht voll eingezahlten Wertpapieren nicht entgegen. Der Fonds darf, ebenfalls im Rahmen der im Verkaufsprospekt beschriebenen Bedingungen, Anlagen an Dritte ausleihen;
- Vermögenswerte des Fonds zu verpfänden oder sonst zu belasten, zur Sicherung zu übereignen oder zur Sicherung abzutreten. Usanzgemässe Einschusszahlungen («Margins») bei Options- und ähnlichen Geschäften bleiben hiervon unberührt.

d) Derivative und Absicherungstechniken

Unter Beachtung der im Verkaufsprospekt angeführten Bedingungen und Grenzen kann die Verwaltungsgesellschaft

(i) sich der Techniken und Instrumente bedienen, die Wertpapiere zum Gegenstand haben, sofern der Einsatz dieser Techniken und Instrumente im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Vermögens der betreffenden Subfonds geschieht, und

(ii) Techniken und Instrumente zur Deckung von Währungsrisiken im Rahmen der Verwaltung des Vermögens der betreffenden Subfonds nutzen.

Die Verwaltungsgesellschaft darf jederzeit im Interesse der Anteilhaber weitere Anlagebegrenzungen festsetzen, soweit diese erforderlich sind, um den Gesetzen und Bestimmungen jener Länder zu entsprechen, in denen Anteile des Fonds angeboten und verkauft werden.

**Art. 3. Die Verwaltungsgesellschaft.**

Die Verwaltungsgesellschaft verwaltet den Fonds für Rechnung und im ausschliesslichen Interesse der Anteilhaber.

Die Verwaltungsgesellschaft bestimmt die einzelnen Subfonds bzw. Tranchen, die den Fonds darstellen, bestimmt deren Lancierung und, falls dies im Interesse der Anteilhaber sinnvoll erscheint, deren Schliessung.

Die Verwaltungsgesellschaft ist mit den weitestgehenden Rechten ausgestattet, um in ihrem Namen für Rechnung der Anteilhaber alle administrativen und verwaltungsmässigen Handlungen durchzuführen. Sie ist insbesondere berechtigt, Wertpapiere und andere Werte zu kaufen, zu verkaufen, zu zeichnen, zu tauschen und in Empfang zu nehmen sowie sämtliche Rechte auszuüben, die unmittelbar oder mittelbar mit dem Vermögen des Fonds zusammenhängen.

Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft darf Direktoren oder Bevollmächtigte oder einen Ausschuss, deren Entschädigung ausschliesslich zu Lasten der Verwaltungsgesellschaft geht, mit der laufenden Durchführung der Anlagepolitik beauftragen.

#### **Art. 4. Die Depotbank.**

Die Verwaltungsgesellschaft ernennt die Depotbank.

Als Depotbank ist die UBS (LUXEMBOURG) S.A. bestellt worden.

Die Depotbank sowie die Verwaltungsgesellschaft können dieses Vertragsverhältnis unter Berücksichtigung einer Kündigungsfrist von 3 Monaten jederzeit mittels schriftlicher Mitteilung an die andere Partei beenden.

Die Abberufung der Depotbank durch die Verwaltungsgesellschaft ist aber nur zulässig, wenn eine neue Depotbank die in diesen Vertragsbedingungen festgelegten Funktionen und Verantwortlichkeiten einer Depotbank übernimmt. Weiterhin hat die Depotbank ihre Funktionen auch nach Abberufung so lange wahrzunehmen, als es notwendig ist, um das ganze Fondsvermögen an die neue Depotbank zu übertragen.

Im Falle einer Kündigung durch die Depotbank ist die Verwaltungsgesellschaft verpflichtet, eine neue Depotbank zu ernennen, welche die Funktionen und Verantwortung der Depotbank gemäss den Vertragsbedingungen übernimmt. In diesem Fall bleibt die Depotbank ebenfalls in Funktion, bis das Fondsvermögen an die neue Depotbank übergeben wurde.

Die Depotbank verwahrt das Nettovermögen für Rechnung des Fonds. Sie kann es mit Zustimmung der Verwaltungsgesellschaft ganz oder teilweise anderen Banken, Finanzinstituten und anerkannten Clearinghäusern, welche die gesetzlichen Anforderungen erfüllen, zur Verwahrung anvertrauen.

Die Depotbank erfüllt die banküblichen Pflichten im Hinblick auf die Konten und Wertpapiere und nimmt alle laufenden administrativen Aufgaben für die Fondsguthaben vor.

Ferner muss die Depotbank:

- a) sicherstellen, dass der Verkauf, der Rückkauf, die Konversion und die Annullierung von Anteilen, die für Rechnung des Fonds oder von der Verwaltungsgesellschaft getätigt wurden, den Bestimmungen des Gesetzes und den Vertragsbedingungen entsprechen;
- b) sicherstellen, dass die Berechnung des Wertes der Anteile den gesetzlichen Vorschriften und den Vertragsbedingungen gemäss erfolgt;
- c) alle Instruktionen der Verwaltungsgesellschaft ausführen, ausser wenn diese im Widerspruch zum Gesetz oder zu den Vertragsbedingungen stehen;
- d) sicherstellen, dass bei Transaktionen, die sich auf die Fondsaktiven beziehen, die Gegenleistung zeitgerecht erfolgt;
- e) sicherstellen, dass die Eingänge/Erträge des Fonds die den Vertragsbedingungen entsprechende Verwendung finden.

#### **Art. 5. Nettoinventarwert.**

Der Nettoinventarwert des Anteils wird von der Verwaltungsgesellschaft für jeden einzelnen Subfonds im Prinzip an jedem Geschäftstag der Administrationsstelle auf der Basis der letztbekannten Kurse berechnet. Unter «Geschäftstag» versteht man in diesem Zusammenhang die üblichen Bankgeschäftstage (d.h. jeden Tag, an dem die Banken während der normalen Geschäftsstunden geöffnet sind) in Luxemburg mit Ausnahme von einzelnen, nicht gesetzlichen Ruhetagen in Luxemburg und/oder üblichen Feiertagen in Ländern, deren Börsen oder Märkte für die Bewertung von mehr als der Hälfte des Nettovermögens des Subfonds massgebend sind.

Der Nettoinventarwert eines Anteils an einem Subfonds ist in der Währung des Subfonds ausgedrückt und ergibt sich, indem das gesamte Nettovermögen des Subfonds durch die Anzahl der im Umlauf befindlichen Anteile des Subfonds dividiert wird. Das Nettovermögen eines jeden Subfonds entspricht der Differenz zwischen der Summe der Guthaben des Subfonds und der Summe der den Subfonds betreffenden Verpflichtungen.

Betreffend Subfonds, bei denen verschiedene Tranchen bestehen, muss der Nettoinventarwert eines Anteils gegebenenfalls pro Tranche berechnet werden. Hierfür wird das auf die jeweilige Tranche anfallende Nettovermögen des Subfonds durch das Total der im Umlauf befindlichen und separat geführten Anteile der jeweiligen Tranche dividiert.

Die Nettoinventarwerte der verschiedenen Tranchen innerhalb eines Subfonds können bedingt durch ihre spezifischen Eigenschaften voneinander abweichen.

Das Vermögen eines jeden Subfonds wird folgendermassen bewertet:

a) Wertpapiere und andere Anlagen, welche an einer Börse notiert sind, werden zu den letztbekannten Marktpreisen bewertet. Falls diese Wertpapiere oder andere Anlagen an mehreren Börsen notiert sind, ist der letztverfügbare Kurs an jener Börse massgebend, die der Hauptmarkt für dieses Wertpapier ist. Bei Wertpapieren und anderen Anlagen, bei welchen der Handel an einer Börse geringfügig ist und für welche ein Zweitmarkt zwischen Wertpapierhändlern mit marktkonformer Preisbildung besteht, kann die Verwaltungsgesellschaft die Bewertung dieser Wertpapiere und Anlagen aufgrund dieser Preise vornehmen Wertpapiere und andere Anlagen, die nicht an einer Börse notiert sind, die aber an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist, gehandelt werden, werden zum letztverfügbaren Kurs auf diesem Markt bewertet.

b) Wertpapiere und andere Anlagen, welche nicht an einer Börse notiert sind, werden zu ihrem letzterhältlichen Marktpreis bewertet; falls dieser nicht erhältlich ist, wird die Verwaltungsgesellschaft diese Wertpapiere gemäss anderen, von ihr zu bestimmenden Grundsätzen, auf der Basis der voraussichtlich möglichen Verkaufspreise, bewerten.

c) Bei Geldmarktpapieren wird ausgehend vom Nettoerwerbiskurs und unter Beibehaltung der sich daraus ergebenden Rendite der Bewertungskurs sukzessive dem Rücknahmekurs angeglichen. Bei wesentlichen Änderungen der Marktverhältnisse erfolgt eine Anpassung der Bewertungsgrundlage der einzelnen Anlagen an die neuen Markttrenditen.

d) Wertpapiere und andere Anlagen, die auf eine andere Währung als die Referenzwährung des entsprechenden Subfonds lauten und welche nicht durch Devisentransaktionen abgesichert sind, werden zum Währungsmittelkurs zwischen

Kauf- und Verkaufspreis, der in Luxemburg oder, falls nicht erhältlich, auf dem für diese Währung repräsentativsten Markt bekannt ist, bewertet.

e) Fest- und Treuhandgelder werden zu ihrem Nennwert zuzüglich aufgelaufener Zinsen bewertet.

f) Der Wert der Tauschgeschäfte wird von der Gegenpartei des Swaps berechnet, ausgehend vom aktuellen Wert (Net Present Value) von allen Cash-Flows, sowohl In- wie Outflows. Diese Bewertungsmethode ist von der Verwaltungsgesellschaft anerkannt und vom Wirtschaftsprüfer geprüft.

Erweist sich aufgrund besonderer Umstände eine Bewertung nach Massgabe der vorstehenden Regeln als undurchführbar oder ungenau, ist die Verwaltungsgesellschaft berechtigt, andere allgemein anerkannte und überprüfbare Bewertungskriterien anzuwenden, um eine angemessene Bewertung des Nettovermögens zu erzielen.

Bei ausserordentlichen Umständen können innerhalb eines Tages weitere Bewertungen vorgenommen werden, die für die danach auszugebenden oder zurückzunehmenden Anteile massgebend sind.

Bei massiven Rücknahmeanträgen kann die Verwaltungsgesellschaft die Anteile des entsprechenden Subfonds auf der Basis der Kurse bewerten, zu welchen die notwendigen Verkäufe von Wertpapieren getätigt werden. In diesem Fall wird für gleichzeitig eingereichte Zeichnungs- und Rückkaufanträge dieselbe Berechnungsmethode angewandt.

#### **Art. 6. Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwertes.**

Die Verwaltungsgesellschaft ist ermächtigt, die Berechnung des Nettoinventarwertes sowie die Ausgabe, Rücknahme und Konversion der Anteile eines, mehrerer oder aller Subfonds bzw. Tranchen in folgenden Fällen vorübergehend auszusetzen:

- wenn eine oder mehrere Börsen oder andere Märkte, die für einen wesentlichen Teil des Nettovermögens die Bewertungsgrundlage darstellen, ausserhalb der üblichen Feiertage geschlossen sind oder wo der Handel ausgesetzt wird oder wenn diese Börsen und Märkte Einschränkungen oder kurzfristig beträchtlichen Kursschwankungen unterworfen sind;

- wenn aufgrund von Ereignissen, die nicht in die Verantwortlichkeit oder den Einflussbereich der Verwaltungsgesellschaft fallen, eine normale Verfügung über das Nettovermögen unmöglich wird, ohne die Interessen der Anteilinhaber schwerwiegend zu beeinträchtigen;

- wenn durch eine Unterbrechung der Nachrichtenverbindungen oder aus irgendeinem Grund der Wert eines beträchtlichen Teils des Nettovermögens nicht bestimmt werden kann;

- wenn Einschränkungen des Devisen- oder Kapitalverkehrs die Abwicklung der Geschäfte für Rechnung des Fonds verhindern.

Die Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwertes, die Aussetzung der Ausgabe und Rücknahme der Anteile und die Aussetzung der Konversion zwischen den einzelnen Subfonds werden gemäss nachfolgendem Artikel 8 veröffentlicht.

#### **Art. 7. Ausgabe, Rücknahme und Konversion von Anteilen.**

Für jeden Subfonds werden Anteile auf der Basis des Nettovermögens des betreffenden Subfonds ausgestellt.

Die Anteile werden den Anlegern durch die Verwaltungsgesellschaft unverzüglich nach Zahlung des Kaufpreises in entsprechender Höhe übertragen.

Die Anteile lauten auf den Inhaber und werden den Anteilinhabern grundsätzlich auf den von diesen anzugebenden Depots gutgeschrieben. Die Anteilinhaber können die Aushändigung von Anteilscheinen beantragen. Bei Fraktionseinheiten besteht hingegen kein Anspruch auf deren Verurkundung. Anteilscheine werden über die Vertriebs- und Zahlstellen geliefert.

Die Zertifikate werden mit Couponbogen und in Stückelungen zu 1 oder mehr Anteilen geliefert. Jeder Anteilschein trägt die Unterschriften der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank, welche beide durch Faksimileunterschriften ersetzt werden können. Auf den Zertifikaten ist vermerkt, welchem Subfonds bzw. welcher Tranche die Anteile zugehören.

Jede natürliche oder juristische Person ist berechtigt, sich durch Zeichnung eines oder mehrerer Anteile am Fonds zu beteiligen.

Der Ausgabepreis basiert auf dem für jeden Subfonds bzw. jede Tranche gemäss Artikel 5 errechneten Nettoinventarwert. Zusätzlich kann ein Ausgabeaufschlag von höchstens 6 % des Nettoinventarwertes zugunsten der Vertriebsstellen erhoben werden.

Zudem können dem Anleger, basierend auf dem Nettoinventarwert, die Spesen (Courtage, Börsengebühren, u.a.) belastet werden, welche dem Fonds aus der Anlage des eingezahlten Betrages im Durchschnitt erwachsen.

Der Ausgabepreis ist binnen 7 Geschäftstagen nach dem Zeichnungstag zu zahlen; dieser Zeitraum kann jedoch durch Beschluss des Verwaltungsrates der Verwaltungsgesellschaft verkürzt werden.

Der Ausgabepreis erhöht sich um Steuern, Gebühren oder andere Belastungen, die in den Ländern anfallen, in denen die Anteile zur Zeichnung angeboten werden.

Es liegt im Ermessen der Verwaltungsgesellschaft, die Ausgabe von Anteilen an einem oder mehreren Subfonds bzw. Tranchen an bestimmte natürliche oder juristische Personen aus bestimmten Ländern oder Gegenden zeitweise aussetzen, zu limitieren oder ganz einzustellen.

Zudem hat die Verwaltungsgesellschaft jederzeit das Recht:

- die Anteile, die unter Nichtbeachtung dieses Artikels erworben wurden, zurückzuzahlen, sowie
- Zeichnungsaufträge nach ihrem Ermessen zurückzuweisen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann die Anteile innerhalb jedes Subfonds aufteilen oder zusammenlegen.

Die Anteilinhaber können jederzeit die Rücknahme ihrer Anteile verlangen. Falls Anteilscheine ausgehändigt wurden, so sind diese zusammen mit dem Rücknahmegesuch einzureichen. Der Rücknahmepreis basiert auf dem gemäss Artikel 5 errechneten Nettoinventarwert. Der Rücknahmepreis verringert sich um jegliche in den jeweiligen Vertriebsländern

eventuell anfallenden Steuern, Gebühren oder anderen Abgaben. Pro Subfonds kann eine Rücknahmegebühr von höchstens 2 % des Nettoinventarwertes zugunsten der Vertriebsstellen erhoben werden.

Zudem können dem Anleger, basierend auf dem Nettoinventarwert, die Spesen (Courtagen, Börsengebühren, u.a.) belastet werden, welche dem Fonds aus der Veräusserung einem dem Anteil entsprechenden Teil der Anlagen im Durchschnitt erwachsen.

Die Auszahlung erfolgt unter gewöhnlichen Umständen unverzüglich, zumindest aber innerhalb von 7 Geschäftstagen nach dem Rücknahmetag.

Die Verwaltungsgesellschaft hat pro Subfonds für einen angemessenen Anteil an liquiden Mitteln zu sorgen, damit die Rücknahme der Anteile in den in diesem Artikel beschriebenen Fristen erfolgen kann.

Die Hauptverwaltung oder die Depotbank sind nur dann zur Rücknahme und Zahlung verpflichtet, wenn die gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere Devisenvorschriften oder Ereignisse, die ausserhalb ihrer Kontrolle liegen, sie nicht daran hindern, den Gegenwert in das Land zu überweisen oder dort auszuzahlen, wo die Rücknahme beantragt wurde.

Bei massiven Rücknahmeanträgen können Depotbank und Verwaltungsgesellschaft beschliessen, einen Rücknahmeantrag erst dann abzurechnen, wenn ohne unnötige Verzögerung entsprechende Vermögenswerte des Fonds verkauft worden sind. Ist eine solche Massnahme notwendig, so werden alle am selben Tag eingegangenen Rücknahmeanträge zum selben Preis abgerechnet.

Es hängt von der Entwicklung des Nettovermögenswertes ab, ob der Rücknahmepreis den vom Anleger bezahlten Ausgabepreis übersteigt oder unterschreitet.

Der Anteilinhaber eines Subfonds kann, bis zum Gegenwert der eingereichten Anteile, einen Teil oder alle seine Anteile in Anteile eines anderen Subfonds konvertieren. Diese Konversion erfolgt auf der Basis des Nettoinventarwertes pro Anteil der entsprechenden Subfonds, zuzüglich respektive abzüglich allfälliger Steuern, Gebühren oder sonstiger Ausgaben, sowie einer zugunsten der Vertriebsstellen eventuell erhobenen Konversionsgebühr, die von der Verwaltungsgesellschaft unter Beachtung eines Maximalsatzes von 3 % festgelegt wird.

Anteile verschiedener Tranchen können innerhalb eines Subfonds untereinander konvertiert werden, ausser wenn die Verwaltungsgesellschaft verschiedene Restriktionen im Zusammenhang mit der Konversion zwischen den verschiedenen Tranchen vorsieht. Diese Konversion erfolgt auf der Basis der Nettoinventarwerte der entsprechenden Tranchen. Für die Einreichung der Konversionsanträge gelten die gleichen Modalitäten wie für die Ausgabe und Rücknahme von Anteilen.

Die Konversionsmodalitäten werden von der Verwaltungsgesellschaft festgelegt und im Verkaufsprospekt beschrieben.

#### **Art. 8. Veröffentlichungen.**

Der Nettoinventarwert sowie der Ausgabe- und Rücknahmepreis der Anteile eines jeden Subfonds bzw. einer jeden Tranche werden an jedem Geschäftstag am Sitz der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank bekanntgegeben.

Der von einem Rechnungsprüfer geprüfte jährliche Geschäftsbericht und die Halbjahresberichte, die nicht geprüft sein müssen, werden den Anteilinhabern am Sitz der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank zur Verfügung gestellt.

Jede Änderung der Vertragsbedingungen wird im «Mémorial» des Grossherzogtums Luxemburg veröffentlicht.

Mitteilungen an die Anteilinhaber, auch über Änderungen der Vertragsbedingungen, werden in einer luxemburgischen Tageszeitung und, soweit erforderlich, in ausländischen Zeitungen veröffentlicht.

#### **Art. 9. Geschäftsjahr, Prüfung.**

Das Geschäftsjahr des Fonds endet jährlich am 30. April.

Der Jahresabschluss der Verwaltungsgesellschaft wird von einem oder mehreren Rechnungsprüfern geprüft. Der Jahresabschluss des Fonds wird von einem von der Verwaltungsgesellschaft ernannten zugelassenen Rechnungsprüfer geprüft. Die konsolidierte Vermögensaufstellung des gesamten Fonds erfolgt in CHF.

#### **Art. 10. Ausschüttungen.**

Allfällige Dividenden, deren Ausschüttung die Verwaltungsgesellschaft pro Subfonds und pro Tranche beschliessen kann, werden aus den Anlageerträgen und den realisierten Nettoveränderungen nach Abzug sämtlicher Kosten und Gebühren vorgenommen. Ausschüttungen dürfen nicht bewirken, dass das Nettovermögen des Fonds unter das vom Gesetz vorgesehene Mindestkapital fällt. Die Nettoerträge können in diesem Sinn, neben den Nettoerträgen der Anlagen des Fonds, auch die aufgelaufenen Erträge aus den Anlagen einbeziehen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann, im selben Rahmen, die Ausgabe von Gratisanteilen vorsehen.

Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, die Ausschüttung von Zwischendividenden sowie die Aussetzung der Ausschüttungen zu bestimmen.

Ansprüche auf Ausschüttungen und Zuteilungen, die nicht binnen 5 Jahren ab Fälligkeit geltend gemacht werden, verjähren und fallen an den entsprechenden Subfonds bzw. die entsprechende Tranche zurück. Sollte dieser bereits liquidiert worden sein, fallen die Ausschüttungen und Zuteilungen anteilmässig entsprechend der Nettovermögen der einzelnen Subfonds des Fonds an diese.

Ausschüttungen werden gegen Einreichen der Coupons vorgenommen. Die Zahlungsweise wird von der Verwaltungsgesellschaft bestimmt.

#### **Art. 11. Änderungen der Vertragsbedingungen.**

Die Vertragsbedingungen können, unter Wahrung der rechtlichen Vorschriften, von der Verwaltungsgesellschaft geändert werden.

Jede Änderung muss gemäss Artikel 8 veröffentlicht werden und ist rechtskräftig ab dem Tag der Veröffentlichung im «Mémorial».

#### **Art. 12. Auflösung und Zusammenlegung des Fonds und seiner Subfonds.**

- Auflösung des Fonds und seiner Subfonds

Anteilhaber, Erben oder sonstige Berechtigte können die Aufteilung oder Auflösung des Fonds oder eines einzelnen Subfonds nicht verlangen. Die Verwaltungsgesellschaft ist jedoch berechtigt, den Fonds beziehungsweise die bestehenden Subfonds aufzulösen, sofern dies unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber, zum Schutz der Verwaltungsgesellschaft, zum Schutz des Fonds oder im Interesse der Anlagepolitik notwendig oder angebracht erscheint.

Der Beschluss über die Auflösung eines Subfonds wird in einer luxemburgischen Tageszeitung und soweit erforderlich in ausländischen Zeitungen veröffentlicht. Vom Tage des Auflösungsbeschlusses an werden keine Anteile mehr ausgegeben und jede Konversion in den betroffenen Subfonds wird ausgesetzt. Die Rücknahme von Anteilen bzw. die Konversion aus dem betroffenen Subfonds wird auch nach diesem Beschluss möglich sein, solange die Gleichbehandlung der Anteilhaber gewährleistet bleibt. In der Liquidation wird die Verwaltungsgesellschaft das Fondsvermögen im besten Interesse der Anteilhaber verwerten und die Depotbank beauftragen, den Nettoliquidationserlös der Subfonds anteilmässig an die Anteilhaber der Subfonds zu verteilen. Etwaige Liquidationserlöse, die bei Abschluss der Liquidation nicht an die Anteilhaber verteilt werden können, können während 6 Monaten bei der Depotbank hinterlegt werden. Danach werden diese Vermögenswerte bei der Caisse des Consignations in Luxemburg bis zum Ablauf der Verjährungsfrist hinterlegt.

Eine Auflösung des Fonds erfolgt zwingend in den gesetzlich vorgesehenen Fällen und im Fall der Auflösung der Verwaltungsgesellschaft. Eine solche Auflösung wird in mindestens drei Tageszeitungen (wovon eine luxemburgische Tageszeitung) sowie im «Mémorial» publiziert. Der Ablauf der Liquidation ist identisch mit demjenigen von Subfonds mit der Ausnahme, dass Liquidationserlöse, die beim Abschluss der Liquidation nicht an die Anteilhaber verteilt werden können, sofort bei der Caisse des Consignations hinterlegt werden.

- Zusammenlegung von Subfonds bzw. eines Subfonds mit einem anderen Organismus für gemeinsame Anlagen (OGA)

Sollte das Nettovermögen eines Subfonds, aus welchem Grund auch immer, unter den von der Verwaltungsgesellschaft von Zeit zu Zeit festgelegten Betrag fallen oder sollte sich das wirtschaftliche, rechtliche oder politische Umfeld ändern, so kann die Verwaltungsgesellschaft beschliessen, ausgegebene Anteile des entsprechenden Subfonds zu annullieren und den Anteilhabern dieses Subfonds Anteile an einem anderen Subfonds oder einem anderen OGA nach luxemburgischem Recht, der dem Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 unterliegt, zuzuteilen. Eine solchermaßen von der Verwaltungsgesellschaft beschlossene Zusammenlegung ist für die Anteilhaber des betroffenen Subfonds, nach Ablauf einer Frist von einem Monat ab dem Datum der Publikation, bindend.

Anteilhaber können während dieser Frist ihre Anteile ohne Rücknahmegebühr und ohne administrative Kosten zur Rücknahme einreichen.

Der Beschluss über die Zusammenlegung von Subfonds bzw. eines Subfonds mit einem anderen OGA, der unter Teil I des erwähnten luxemburgischen Gesetzes aufgelegt wurde, wird in einer luxemburgischen Tageszeitung und, soweit erforderlich, in ausländischen Zeitungen veröffentlicht.

#### **Art. 13. Kosten des Fonds.**

Der Fonds zahlt für die verschiedenen Subfonds eine monatliche All-in-Fee von höchstens 0,25 % pro Monat, (3,00% p.a.) berechnet auf dem durchschnittlichen Nettoinventarwert der Subfonds. Aus dieser All-in-Fee werden die Administrationsstelle, die Depotbank, der Portfolio Manager, die Verwaltungsgesellschaft und der Vertrieb bezahlt. Sie beinhaltet ausserdem sämtliche für den Fonds resp. die Subfonds anfallenden Kosten mit Ausnahme von:

- allen Steuern, welche auf dem Nettoinventarwert und dem Einkommen des Fonds erhoben werden, insbesondere die Abonnementssteuer;
- üblichen Courtagen und Gebühren, welche für Wertpapier- oder ähnliche Transaktionen durch Drittbanken und Broker belastet werden, und
- Kosten für ausserordentliche, im Interesse der Anteilhaber liegende Massnahmen wie insbesondere Gutachten oder Gerichtsverfahren etc.

Sämtliche Kosten, die den einzelnen Subfonds bzw. Tranchen genau zugeordnet werden können, werden diesen in Rechnung gestellt. Falls sich Kosten auf mehrere oder alle Subfonds bzw. Tranchen beziehen, werden diese Kosten den betroffenen Subfonds bzw. Tranchen proportional zu ihren Nettovermögen belastet.

#### **Art. 14. Verjährung.**

Die Ansprüche der Anteilhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank verjähren 5 Jahre nach dem Datum des Ereignisses, das diese Ansprüche begründet hat.

#### **Art. 15. Anwendbares Recht, Gerichtsstand und massgebende Sprache.**

Für sämtliche Rechtsstreitigkeiten zwischen den Anteilhabern, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank ist das Bezirksgericht Luxemburg zuständig, und es findet Luxemburger Recht Anwendung. Die Verwaltungsgesellschaft und/oder die Depotbank können sich und den Fonds jedoch im Hinblick auf Ansprüche von Anlegern aus diesen Ländern dem Gerichtsstand der Länder unterwerfen, in welchen Fondsanteile angeboten und verkauft werden.



Die deutsche Fassung dieser Vertragsbedingungen ist massgebend; die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank können jedoch von ihnen genehmigte Übersetzungen in Sprachen der Länder, in denen Fondsanteile angeboten und verkauft werden, für sich und den Fonds als verbindlich bezüglich solcher Anteile anerkennen, die an Anleger in diesen Ländern verkauft wurden.

Diese Vertragsbedingungen treten am 2. Mai 2001 in Kraft.

Luxemburg, den 19. April 2001.

UBS LIFE VISION FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. / UBS (LUXEMBOURG) S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27083/999/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT KIRCHBERG mbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 17.574.

—  
*Abtretung von Anteilen*

Gemäß einem privatschriftlichen Vertrag vom 28. März 2001 hat die Gesellschaft RENTIGRUPO INTERNATIONAL HOLDING S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, vierhundertfünfundsiebzig (475) Anteile der Vermietungsgesellschaft OBJEKT KIRCHBERG mbH an die DEKA IMMOBILIEN INVESTMENT, GmbH, mit Sitz in D-60329 Frankfurt am Main, Mainzer Landstraße 37, abgetreten.

Vorgenannte Abtretung wurde von der Vermietungsgesellschaft OBJEKT KIRCHBERG mbH angenommen.

Durch die Realisierung der Closingbedingungen und der Zahlung des Kaufpreises sind die Eigentumsrechte an vorgeannten Anteilen mit Wirkung zum 27. April 2001 endgültig übergegangen. Es werden demnach vierhundertfünfundsiebzig (475) Anteile an der Vermietungsgesellschaft OBJEKT KIRCHBERG mbH von der DEKA IMMOBILIEN INVESTMENT, GmbH und 25 Anteile der Vermietungsgesellschaft OBJEKT KIRCHBERG mbH von der RENTIGRUPO INTERNATIONAL HOLDING S.A. gehalten.

Für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. April 2001.

*Für den Verkäufer*  
RENTIGRUPO INTERNATIONAL  
HOLDING S.A.  
Unterschriften

*Für den Käufer*  
DEKA IMMOBILIEN  
INVESTMENT, GmbH  
Unterschriften

*Für die Gesellschaft*  
VERMIETUNGSGESELLSCHAFT  
OBJEKT KIRCHBERG mbH  
Neue Geschäftsführer  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28662/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

**VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT KIRCHBERG mbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 17.574.

—  
Gemäß einem Gesellschafterbeschluss vom 27. April 2001, wurde die Niederlegung des Geschäftsführermandates von Herrn Jean Zeimet zum 27. April 2001 angenommen und Entlastung erteilt.

Als Geschäftsführer, ohne Begrenzung der Dauer ihres Mandates, wurden ernannt:

- Frau Evelyn Laqua, geschäftsansässig in Frankfurt am Main
- Herr Jens Göttler, geschäftsansässig in Frankfurt am Main
- Herr Marius Schöner, geschäftsansässig in Frankfurt am Main
- Herr Jan Schwarz, geschäftsansässig in Frankfurt am Main

Die neuen Geschäftsführer haben die in Artikel 8 der Gesellschaftssatzung festgelegten Befugnisse.

Ebenfalls wurde der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung an folgende Adresse verlegt: 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Erstellt in Luxemburg, den 27. April 2001.

Für gleichlautenden Auszug  
A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28663/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

**IT TECHNOLOGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 70.453.

L'an deux mille un, le neuf avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois soumise au régime des Sociétés d'Investissement à Capital Variable («SICAV») IT TECHNOLOGY, avec siège social à Luxembourg, 7, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 605 du 10 août 1999, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 70.453.

*Bureau*

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Christophe Lambert, employé de banque, demeurant à Halanzy (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore Alexandre, employée de banque, demeurant à Creutzwald (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Martine Vermeersch, employée de banque, demeurant à Libramont (Belgique).

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a pour ordre du jour les modifications suivantes des statuts:

1. Article 4.

Complément de la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«... par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

2. Article 5.

a) Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase du 3<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Les actions à émettre conformément à l'Article 8 des statuts peuvent être émises, au choix du conseil d'administration, au titre de compartiments distincts de l'actif social, et à l'intérieur de chaque compartiment, de classes d'actions distinctes.»

b) Suppression des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> paragraphes et remplacement par le texte suivant:

«Le conseil d'administration peut décider de liquider un compartiment si un changement dans la situation économique ou politique concernant un compartiment justifiait pareille liquidation. La décision de liquidation sera notifiée aux actionnaires concernés avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons et la procédure de liquidation.

A moins que le conseil d'administration en décide autrement dans l'intérêt des actionnaires ou pour maintenir un traitement égalitaire entre eux, les actionnaires du compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, sur base de la valeur nette d'inventaire applicable, en prenant en compte une estimation des frais de liquidation. Les produits de liquidation qui ne pourraient pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la clôture de la liquidation du compartiment seront déposés auprès du dépositaire durant une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, ils seront consignés auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg au profit de leurs bénéficiaires.

Dans les mêmes circonstances que ci-dessus, le conseil d'administration peut décider de clôturer un compartiment par fusion avec un autre compartiment de la Société ou avec un autre organisme de placement collectif régi par la Partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988, telle que modifiée. De plus, une telle fusion peut être décidée par le conseil d'administration, si requise dans l'intérêt des actionnaires de tout compartiment concerné. Pareille décision sera notifiée aux actionnaires de la même manière que décrite dans le paragraphe précédent et, de plus, la notification contiendra des informations quant au nouveau compartiment. Pareille notification sera faite au moins un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective de façon à permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, avant que les opérations d'apport au nouveau compartiment ne deviennent effectives. A la fin de cette période, tous les actionnaires restants seront liés par la décision de fusion.

La décision de fusionner un compartiment avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois organisé sous forme de fonds commun de placement soumis à la partie I de la loi susmentionnée appartient aux actionnaires du compartiment à fusionner. La décision dans ce contexte sera prise par vote unanime de tous les actionnaires du compartiment en question. Si cette condition n'est pas remplie, seuls les actionnaires ayant voté pour la fusion seront liés

par la décision de fusionner; les actionnaires restants seront considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions.»

### 3. Article 6.

#### a) Suppression du 1<sup>er</sup> paragraphe et remplacement par le texte suivant:

«Dans chaque compartiment, les actions pourront être de différentes classes, suivant la décision du conseil d'administration, dont le produit d'émission sera investi en commun conformément à la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné mais où une structure spécifique de frais ou une politique de couverture spéciale ou une autre spécificité est appliquée distinctement à chaque classe d'un compartiment. Chaque compartiment et/ou classe d'actions pourra être divisée en deux catégories d'actions: les actions de capitalisation et les actions de distribution.»

#### b) Modification de la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«..., prélevés sur la quotité des avoirs nets du compartiment et/ou de la classe d'actions attribuable aux actions de distribution.»

#### c) Modification du début du 4<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«A l'intérieur d'un compartiment et/ou d'une classe d'actions donné, ...»

### 4. Article 7.

#### a) Modification du début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Les actions, quel que soit le compartiment, la classe ou la catégorie d'actions dont elles relèvent, ...»

#### b) Modification de la fin du 3<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«... qu'il détient, le compartiment, la classe d'actions, le montant payé sur chacune des actions et la mention s'il s'agit d'actions de capitalisation ou de distribution.»

### 5. Article 8.

#### a) Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase du 3<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte, suivant le compartiment, la classe et la catégorie d'actions dont elle relève, sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de ce compartiment, de cette classe et catégorie d'actions telle que déterminée conformément à l'Article 12 des statuts.»

#### b) Modification de la fin du 3<sup>e</sup> paragraphe comme suit

«Toutefois, si le jour de paiement ainsi déterminé n'est pas un jour ouvrable dans le pays de la devise d'un compartiment ou d'une classe d'actions, le jour de paiement relatif aux actions de ce compartiment ou de cette classe d'actions sera le jour ouvrable suivant.»

#### c) Modification de la fin du 4<sup>e</sup> paragraphe comme suit

«... par le prospectus de la Société.»

### 6. Article 9.

#### a) Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase du 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Le prix de rachat d'une action suivant le compartiment, la classe et la catégorie d'actions dont elle relève, sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de ce compartiment, de cette classe et catégorie d'actions telle que déterminée conformément à l'Article 12 des statuts.»

#### b) Modification de la fin du 3<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«... par le prospectus de la Société.»

#### c) Modification de la 2<sup>e</sup> phrase du 5<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Toutefois, si le jour de paiement ainsi déterminé n'est pas un jour ouvrable dans le pays de la devise d'un compartiment ou d'une classe d'actions, le jour de paiement relatif aux actions de ce compartiment ou de cette classe d'actions sera le jour ouvrable suivant.»

### 7. Article 10.

#### a) Ajout d'un 3<sup>e</sup> paragraphe nouveau comme suit:

«Dans un même compartiment, la conversion des actions d'une classe d'actions en actions d'une autre classe d'actions est possible uniquement dans les circonstances et selon les conditions telles que prévues dans les documents de vente des actions.»

#### b) Les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> paragraphes deviennent les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> paragraphes.

### 8. Article 12.

#### a) Remplacement du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Dans chaque compartiment et pour chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action sera calculée dans la devise de calcul de la valeur nette d'inventaire du compartiment ou de la classe concerné (telle que fixée dans les documents de vente des actions), par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'évaluation (défini à l'Article 13 des statuts) les avoirs nets du compartiment ou de la classe d'actions concerné, constitués des avoirs de ce compartiment ou de cette classe d'actions moins les engagements qui lui sont attribuables, par le nombre d'actions émises et en circulation au titre du compartiment ou de la classe d'actions concerné compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation de la valeur des avoirs nets de ce compartiment ou de cette classe d'actions entre les actions de distribution et les actions de capitalisation relevant de ce compartiment ou de cette classe d'actions, conformément aux dispositions sub IV du présent Article.

L'évaluation des avoirs dans les différents compartiments ou dans les différentes classes d'actions se fera de la manière suivante: ...»

#### b) Modification de la phrase qui suit le point 7 du paragraphe I «Les avoirs de la Société...» comme suit:

«La valeur des avoirs dans les différents compartiments ou les différentes classes d'actions sera déterminée de la manière suivante:...»

#### c) Remplacement du 1<sup>er</sup> alinéa du paragraphe III «Compartimentation» comme suit:

«Le conseil d'administration établira pour chaque compartiment une masse distincte d'avoirs nets. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera attribuée aux seules actions émises au titre du compartiment concerné, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation de la valeur de cette masse entre les différentes classes et catégories d'actions, conformément aux dispositions sub IV du présent Article. La Société constitue une seule et même entité juridique. Toutefois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

d) Modification de la fin du point 4 du paragraphe III «Compartimentation» comme suit:

«...; étant entendu que tous les engagements, quelle que soit la masse d'avoirs nets à laquelle ils sont attribués, ne pourront engager que cette masse.»

e) Complément au paragraphe III «Compartimentation» avec le nouveau point final suivant:

«Si dans un même compartiment, une ou plusieurs classes d'actions ont été créées, les règles d'attribution mentionnées ci-dessus seront applicables, si approprié, à ces classes.»

f) Complément au paragraphe IV «Ventilation de la valeur des avoirs nets à l'intérieur d'une classe d'actions» avec le nouveau point final suivant:

«Si dans un même compartiment, une ou plusieurs classes d'actions ont été créées, les règles de ventilation mentionnées ci-dessus seront applicables, si approprié, à ces classes.»

g) Complément au paragraphe V «Pour les besoins de cet article», point 3 comme suit:

«Tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement que dans la monnaie de calcul de la valeur nette d'inventaire du compartiment ou de la classe d'actions concerné...»

9. Article 13.

a) Modification du début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Dans chaque compartiment et pour chaque classe et catégorie d'actions, la valeur nette d'inventaire par action...»

b) Suppression de la fin du point f) pour lui donner la teneur suivante:

«Dès la publication de l'avis de réunion de l'assemblée générale des actionnaires convoquée en vue de délibérer sur la dissolution de la Société.»

10. Article 19.

Modification du début du 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Dans les limites de ces restrictions, le conseil d'administration pourra décider de la manière dont les avoirs de la Société seront investis...»

11. Article 21.

a) Modification de la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«...cette affaire; rapport devra en être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.»

b) Correction de la fin du 3<sup>e</sup> paragraphe comme suit.

«... le ou les promoteurs et co-promoteurs de la Société ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.»

12. Article 23.

Complément à la fin du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«... par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

13. Article 26.

a) Modification du début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Chaque action, quel que soit le compartiment, la classe ou la catégorie d'actions dont elle relève,...»

b) Ajout d'un nouveau dernier paragraphe comme suit:

«Les décisions relatives à un compartiment ou à une classe seront également prises, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, à la majorité simple des actionnaires du compartiment ou de la classe concerné présents ou représentés et votants.»

14. Article 28.

a) Modification du début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Les documents de vente des actions indiqueront...»

b) Complément à la fin du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«...de la loi du 30 mars 1988, telle que modifiée.»

c) Ajout d'un nouveau 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Le conseil d'administration pourra déclarer et mettre en paiement un dividende intérimaire, sur base d'états financiers intérimaires et conformément aux dispositions légales en vigueur.»

d) Les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> paragraphes deviennent les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> paragraphes.

e) Modification de la fin de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'actuel paragraphe 4 comme suit:

«...et reviendra à la classe concernée.»

15. Article 29.

Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier («le Dépositaire»)»

16. Article 30.

Suppression des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> paragraphes et remplacement par le texte suivant:

«La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.»

Après la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, agréés par l'autorité de contrôle et nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la clôture des opérations de liquidation, les avoirs non réclamés seront déposés à la Caisse des Consignations.»  
17. Article 31.

a) Correction du début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra à une assemblée générale ...»

b) Modification du début du 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Toute modification des statuts affectant les droits des actions relevant d'un compartiment ou d'une classe d'actions donné par rapport aux droits des actions relevant d'autres compartiments ou d'autres classes d'actions, ...»

18. Article 32.

Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

II.- Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés dans:

a) Le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C les 22 et 31 mars 2001;

b) Le Luxemburger Wort les 22 et 31 mars 2001;

c) L'Echo de la Bourse les 22 et 31 mars 2001.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

III.- Il résulte de la liste de présence que sur les cinquante-six mille sept cent soixante-dix neuf (56.779) actions actuellement en circulation quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf (43.589) actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

#### *Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour. Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

#### *Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour, et après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée décide de compléter la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit:

«... par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

a) Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase du 3<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Les actions à émettre conformément à l'Article 8 des statuts peuvent être émises, au choix du conseil d'administration, au titre de compartiments distincts de l'actif social, et à l'intérieur de chaque compartiment, de classes d'actions distinctes.»

b) Suppression des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> paragraphes et remplacement par le texte suivant:

«Le conseil d'administration peut décider de liquider un compartiment si un changement dans la situation économique ou politique concernant un compartiment justifiait pareille liquidation. La décision de liquidation sera notifiée aux actionnaires concernés avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons et la procédure de liquidation.

A moins que le conseil d'administration en décide autrement dans l'intérêt des actionnaires ou pour maintenir un traitement égalitaire entre eux, les actionnaires du compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, sur base de la valeur nette d'inventaire applicable, en prenant en compte une estimation des frais de liquidation. Les produits de liquidation qui ne pourraient pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la clôture de la liquidation du compartiment seront déposés auprès du dépositaire durant une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, ils seront consignés auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg au profit de leurs bénéficiaires.

Dans les mêmes circonstances que ci-dessus, le conseil d'administration peut décider de clôturer un compartiment par fusion avec un autre compartiment de la Société ou avec un autre organisme de placement collectif régi par la Partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988, telle que modifiée. De plus, une telle fusion peut être décidée par le conseil d'administration, si requise dans l'intérêt des actionnaires de tout compartiment concerné. Pareille décision sera notifiée aux actionnaires de la même manière que décrite dans le paragraphe précédent et, de plus, la notification contiendra des informations quant au nouveau compartiment. Pareille notification sera faite au moins un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective de façon à permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, avant que les opérations d'apport au nouveau compartiment ne deviennent effectives. A la fin de cette période, tous les actionnaires restants seront liés par la décision de fusion.

La décision de fusionner un compartiment avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois organisé sous forme de fonds commun de placement soumis à la partie I de la loi susmentionnée appartient aux actionnaires du compartiment à fusionner. La décision dans ce contexte sera prise par vote unanime de tous les actionnaires du com-

partiment en question. Si cette condition n'est pas remplie, seuls les actionnaires ayant voté pour la fusion seront liés par la décision de fusionner; les actionnaires restants seront considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

a) Suppression du 1<sup>er</sup> paragraphe et remplacement par le texte suivant:

«Dans chaque compartiment, les actions pourront être de différentes classes, suivant la décision du conseil d'administration, dont le produit d'émission sera investi en commun conformément à la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné mais où une structure spécifique de frais ou une politique de couverture spéciale ou une autre spécificité est appliquée distinctement à chaque classe d'un compartiment. Chaque compartiment et/ou classe d'actions pourra être divisée en deux catégories d'actions: les actions de capitalisation et les actions de distribution.»

b) Modification de la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«..., prélevés sur la quotité des avoirs nets du compartiment et/ou de la classe d'actions attribuable aux actions de distribution.»

c) Modification du début du 4<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«A l'intérieur d'un compartiment et/ou d'une classe d'actions donné, ...»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

a) Modification du début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit

«Les actions, quel que soit le compartiment, la classe ou la catégorie d'actions dont elles relèvent, ...»

b) Modification de la fin du 3<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«... qu'il détient, le compartiment, la classe d'actions, le montant payé sur chacune des actions et la mention s'il s'agit d'actions de capitalisation ou de distribution.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

a) Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase du 3<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte, suivant le compartiment, la classe et la catégorie d'actions dont elle relève, sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de ce compartiment, de cette classe et catégorie d'actions telle que déterminée conformément à l'Article 12 des statuts.»

b) Modification de la fin du 3<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Toutefois si le jour de paiement ainsi déterminé n'est pas un jour ouvrable dans le pays de la devise d'un compartiment ou d'une classe d'actions, le jour de paiement relatif aux actions de ce compartiment ou de cette classe d'actions sera le jour ouvrable suivant.»

c) Modification de la fin du 4<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«... par le prospectus de la Société.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

a) Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase du 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Le prix de rachat d'une action suivant le compartiment, la classe et la catégorie d'actions dont elle relève, sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de ce compartiment, de cette classe et catégorie d'actions telle que déterminée conformément à l'Article 12 des statuts.»

b) Modification de la fin du 3<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«... par le prospectus de la Société.»

c) Modification de la 2<sup>e</sup> phrase du 5<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Toutefois, si le jour de paiement ainsi déterminé n'est pas un jour ouvrable dans le pays de la devise d'un compartiment ou d'une classe d'actions, le jour de paiement relatif aux actions de ce compartiment ou de cette classe d'actions sera le jour ouvrable suivant.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

a) Ajout d'un 3<sup>e</sup> paragraphe nouveau comme suit:

«Dans un même compartiment, la conversion des actions d'une classe d'actions en actions d'une autre classe d'actions est possible uniquement dans les circonstances et selon les conditions telles que prévues dans les documents de vente des actions.»

b) Les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> paragraphes deviennent les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> paragraphes.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

a) Remplacement du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Dans chaque compartiment et pour chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action sera calculée dans la devise de calcul de la valeur nette d'inventaire du compartiment ou de la classe concerné (telle que fixée dans les documents de vente des actions), par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'évaluation (défini à l'Article 13 des statuts) les avoirs nets du compartiment ou de la classe d'actions concerné, constitués des avoirs de ce compartiment ou de cette classe d'actions moins les engagements qui lui sont attribuables, par le nombre d'actions émises et en circulation au titre du compartiment ou de la classe d'actions concerné compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation de la valeur des

avoirs nets de ce compartiment ou de cette classe d'actions entre les actions de distribution et les actions de capitalisation relevant de ce compartiment ou de cette classe d'actions, conformément aux dispositions sub IV du présent Article.

L'évaluation des avoirs dans les différents compartiments ou dans les différentes classes d'actions se fera de la manière suivante: ...»

b) Modification de la phrase qui suit le point 7 du paragraphe I «Les avoirs de la Société...» comme suit:

«La valeur des avoirs dans les différents compartiments ou les différentes classes d'actions sera déterminée de la manière suivante:...»

c) Remplacement du 1<sup>er</sup> alinéa du paragraphe III «Compartimentation» comme suit:

«Le conseil d'administration établira pour chaque compartiment une masse distincte d'avoirs nets. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera attribuée aux seules actions émises au titre du compartiment concerné, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation de la valeur de cette masse entre les différentes classes et catégories d'actions, conformément aux dispositions sub IV du présent Article. La Société constitue une seule et même entité juridique. Toutefois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

d) Modification de la fin du point 4 du paragraphe III «Compartimentation» comme suit:

«...; étant entendu que tous les engagements, quelle que soit la masse d'avoirs nets à laquelle ils sont attribués, ne pourront engager que cette masse.»

e) Complément au paragraphe III «Compartimentation» avec le nouveau point final suivant:

«Si dans un même compartiment, une ou plusieurs classes d'actions ont été créées, les règles d'attribution mentionnées ci-dessus seront applicables, si approprié, à ces classes.»

f) Complément au paragraphe IV «Ventilation de la valeur des avoirs nets à l'intérieur d'une classe d'actions» avec le nouveau point final suivant:

«Si dans un même compartiment, une ou plusieurs classes d'actions ont été créées, les règles de ventilation mentionnées ci-dessus seront applicables, si approprié, à ces classes.»

g) Complément au paragraphe V «Pour les besoins de cet article», point 3 comme suit:

«Tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement que dans la monnaie de calcul de la valeur nette d'inventaire du compartiment ou de la classe d'actions concerné...»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts comme suit:

a) Modification du début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Dans chaque compartiment et pour chaque classe et catégorie d'actions, la valeur nette d'inventaire par action...»

b) Suppression de la fin du point f) pour lui donner la teneur suivante:

«Dès la publication de l'avis de réunion de l'assemblée générale des actionnaires convoquée en vue de délibérer sur la dissolution de la Société.»

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de modifier le début du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 19 des statuts comme suit:

«Dans les limites de ces restrictions, le conseil d'administration pourra décider de la manière dont les avoirs de la Société seront investis...»

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts comme suit:

a) Modification de la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«...cette affaire; rapport devra en être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.»

b) Correction de la fin du 3<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«... le ou les promoteurs et co-promoteurs de la Société ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.»

#### *Douzième résolution*

L'assemblée décide de compléter la fin du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 23 des statuts comme suit:

«... par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

#### *Treizième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 26 des statuts comme suit:

a) Modification du début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Chaque action, quel que soit le compartiment, la classe ou la catégorie d'actions dont elle relève,...»

b) Ajout d'un nouveau dernier paragraphe comme suit:

«Les décisions relatives à un compartiment ou à une classe seront également prises, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, à la majorité simple des actionnaires du compartiment ou de la classe concerné présents ou représentés et votants.»

#### *Quatorzième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 28 des statuts comme suit:

a) Modification du début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Les documents de vente des actions indiqueront...»

b) Complément à la fin du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«...de la loi du 30 mars 1988, telle que modifiée.»

c) Ajout d'un nouveau 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Le conseil d'administration pourra déclarer et mettre en paiement un dividende intérimaire, sur base d'états financiers intérimaires et conformément aux dispositions légales en vigueur.»

d) Les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> paragraphes deviennent les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> paragraphes.

e) Modification de la fin de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'actuel paragraphe 4 comme suit:

«...et reviendra à la classe concernée.»

#### *Quinzième résolution*

L'assemblée décide de modifier la 1<sup>ère</sup> phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 29 des statuts comme suit:

«Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier («le Dépositaire»).»

#### *Seizième résolution*

L'assemblée décide de supprimer les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> paragraphes de l'article 30 des statuts et de les remplacer par le texte suivant:

«La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Après la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, agréés par l'autorité de contrôle et nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la clôture des opérations de liquidation, les avoirs non réclamés seront déposés à la Caisse des Consignations.»

#### *Dix-septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 31 des statuts comme suit:

a) Correction du début du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

«Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra à une assemblée générale ...»

b) Modification du début du 2<sup>e</sup> paragraphe comme suit:

«Toute modification des statuts affectant les droits des actions relevant d'un compartiment ou d'une classe d'actions donné par rapport aux droits des actions relevant d'autres compartiments ou d'autres classes d'actions, ...»

#### *Dix-huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 32 des statuts comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.»

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de cent vingt mille francs (frs. 120.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Lambert, A. Alexandre, M. Vermeersch, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 8CS, fol. 92, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 avril 2000.

T. Metzler.

(25954/222/451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2001.

### **HSBC ASSET MANAGEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. PRIMERUS).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 56.130.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PRIMERUS, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 16 octobre 1996, numéro 524.



Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 22 juin 1998 numéro 454.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Delphine Boutiller du Retail, juriste, demeurant à Thionville (F).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Moroni, juriste, demeurant à Walferdange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Caroline Denies, juriste, demeurant à Arlon (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 143.411 actions en circulation, 83.133 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 13 et 22 mars 2001

- au journal Luxemburger Wort, en date des 13 et 22 mars 2001 et par lettres envoyées en date du 21 mars 2001.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de changer la dénomination de la société PRIMERUS en HSBC ASSET MANAGEMENT SICAV, le nouvel article 1<sup>er</sup> étant libellé comme suit:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société sous forme de société anonyme sous le régime de société d'investissement à capital variable sous la dénomination de HSBC ASSET MANAGEMENT SICAV.»

2.- Modification de l'article 23 des Statuts afin d'appliquer le principe de désolidarisation des dettes et obligations des différents Sous-Fonds de la SICAV. A cet effet:

- Suppression du dernier paragraphe du point II libellé comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la Société constitue une seule et même entité juridique, sauf convention contraire avec les créanciers et tous les engagements engageront la Société dans son intégralité, quel que soit le compartiment auquel ces dettes sont attribuées. Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs.»

- Insertion, en remplacement, d'un nouveau paragraphe libellé comme suit:

«Si une dette, un engagement ou une obligation encouru(e) par la société a trait aux actifs d'un Sous-Fonds en particulier ou à une quelconque activité portant sur les actifs d'un Sous-Fonds en particulier, seuls les actifs de ce Sous-Fonds répondent de cette dette, de cet engagement ou de cette obligation. Le recours des créanciers tiers se limite aux actifs du Sous-Fonds auquel la dette, l'engagement ou l'obligation se rapporte.»

Au cas où un actif ou une dette, un engagement ou une obligation de la société ne saurait être attribué(e) à un Sous-Fonds particulier, cet actif ou cette dette, cet engagement ou cette obligation sera affecté(e) entre les Sous-Fonds à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de PRIMERUS en HSBC ASSET MANAGEMENT SICAV, le nouvel article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

**En français:**

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société sous forme de société anonyme sous le régime de société d'investissement à capital variable sous la dénomination de HSBC ASSET MANAGEMENT SICAV.»

**En anglais:**

«There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a Corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of HSBC ASSET MANAGEMENT SICAV.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 23 des Statuts afin d'appliquer le principe de désolidarisation des dettes et obligations des différents Sous-Fonds de la SICAV. A cet effet l'assemblée décide:

- de supprimer le dernier paragraphe du point II des statuts libellé comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la Société constitue une seule et même entité juridique, sauf convention contraire avec les créanciers et tous les engagements engageront la Société dans son intégralité, quel que soit le compartiment auquel ces dettes sont attribuées. Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs.»;

- d'insérer, en remplacement, un nouveau paragraphe libellé comme suit:

**En français:**

«Si une dette, un engagement ou une obligation encouru(e) par la société a trait aux actifs d'un Sous-Fonds en particulier ou à une quelconque activité portant sur les actifs d'un Sous-Fonds en particulier, seuls les actifs de ce Sous-Fonds répondent de cette dette, de cet engagement ou de cette obligation. Le recours des créanciers tiers se limite aux actifs du Sous-Fonds auquel la dette, l'engagement ou l'obligation se rapporte.

Au cas où un actif ou une dette, un engagement ou une obligation de la société ne saurait être attribué(e) à un Sous-Fonds particulier, cet actif ou cette dette, cet engagement ou cette obligation sera affecté(e) entre les Sous-Fonds à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs.»

**En anglais:**

«When the Corporation incurs a liability, which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund; the liabilities shall be segregated on a Sub-Fund basis with third part creditors having recourse only to the assets of the Sub-Fund concerned.

In the case where any asset or liability of the Corporation cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be ascribed equally to the different Sub-Funds, or if the amounts and cause justify doing so, shall be prorated according to the Net Asset Value of each Sub-Fund.»

*Déclaration*

L'assemblée entend donner effet aux résolutions qui précèdent à partir de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Boutiller du Retail, N. Moroni, C. Denies, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 avril 2001, vol. 417, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 2001.

E. Schroeder.

(27029/228/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2001.

**DIERICKX, LEYS, LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.067.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires*

*tenue au siège de la société en date du 10 avril 2001 à 15.00 heures*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide

- d'approuver le résultat de l'exercice de 585.330,28 Euro, d'affecter 4.170,38 Euro du résultat à la dotation à la réserve légale, de distribuer sous forme de dividende 555.000 Euro, de créer une réserve spéciale de 26.159,90 Euro;

- de donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'année comptable prenant fin au 31 décembre 2000;

- de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Wilfried Dierickx et Laurent Gomez, et Madame Monique Leys pour l'exercice comptable prenant fin au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28061/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

**NORD-SUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 66.453.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

NORD-SUD INVEST HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(65313/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

**NORD-SUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 66.453.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

NORD-SUD INVEST HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(65314/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**MIRAVAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.634.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(65296/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**MIRAVAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.634.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(65297/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**MIRAVAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.634.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés  
qui s'est tenue le 10 novembre 2000*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de MIRAVAN LUXEMBOURG, S.à r.l. («la société»), il a été décidé:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 septembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:
  - perte à reporter: ..... ITL 721.832.055,-
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 30 septembre 1999.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

S. Martz

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65299/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**MIRAVAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.634.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés  
qui s'est tenue le 10 novembre 2000*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de MIRAVAN LUXEMBOURG, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 septembre 2000;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2000;
- d'affecter les résultats comme suit:
 

dotation à la réserve légale .....	176.404.234,- ITL
profit à reporter: .....	3.351.680.438,- ITL
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 30 septembre 2000.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

S. Martz  
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65298/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**IFONAS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 40.023.

*Extrait de la convention de domiciliation*

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société IFONAS HOLDING S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour inscription au registre de commerce

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65244/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

L'an deux mille, le sept novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Christian Thiry, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains,

2.- Francois Thiry, industriel, demeurant à Bertrange, ici représenté par Christian Thiry, préqualifié, suivant procura-tion ci-jointe,

seuls associés de C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A. de L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang, cons-tituée suivant acte de Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie en date du 2 janvier 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 91 du 9 avril 1987.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils modifient l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société aura une durée indéterminée.»

*Deuxième résolution*

Ils modifient l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.»

*Troisième résolution*

Ils suppriment le deuxième alinéa de l'article 19 des statuts.

*Quatrième résolution*

Ils suppriment l'article 14 des statuts et renumérotent les articles suivants.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Mi-chel Flammang.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Thiry, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2000, vol. 853, fol. 92, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 novembre 2000.

F. Molitor.

(65262/223/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

(65262A/223/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

**IMCOBEL S.A.H., Société Anonyme Holding.**Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 18.320.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65245/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

**IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-3370 Leudelange, Z. I. Im Grasbusch.  
R. C. Luxembourg B 12.853.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

Signature.

(65248/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

**AME LIFE LUX, LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX S.A., Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.566.

L'an deux mille, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Germain Soree, directeur général, demeurant à L-8340 Olm, 37, boulevard Robert Schuman, agissant en sa qualité d'administrateur de la société anonyme LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 30.566, à ce autorisé en vertu de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2000 reçu par le notaire soussigné.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire à faire documenter ses déclarations comme suit:

Suivant assemblées générales extraordinaires du 30 juin 2000, telles que documentées par le notaire soussigné, la fusion entre LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE-VIE S.A. et AZUR-VIE (LUXEMBOURG) S.A. par absorption de la première par la dernière (qui s'appelle maintenant LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX S.A.) a été décidée. Cette fusion requiert l'autorisation du ministre selon la loi du 6 décembre 1991 sur les secteurs des assurances, telle qu'elle a été modifiée.

Par les présentes, le comparant déclare que par arrêté ministériel du Ministre du Trésor et du Budget du 11 septembre 2000, la fusion-absorption entre l'entreprise d'assurances AZUR-VIE (LUXEMBOURG) S.A., société absorbante, avec siège social à Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie et l'entreprise d'assurances ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE-VIE S.A., société absorbée, domiciliée à Luxembourg, 5, boulevard Royal, est autorisée. La fusion est opposable aux preneurs d'assurances, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès sa publication au Mémorial. Une copie de cet arrêté ministériel restera annexée aux présentes.

Les frais des présentes sont à charge de la société ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Soree, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 126S, fol. 62, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

F. Baden.

(65273/200/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**IND INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.035.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65251/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**IND INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.035.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 1999*

Le siège social de la société a été transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 octobre 2000.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65252/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**MADIVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.681.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(65284/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**MADIVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 50.681.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue le 8 novembre 2000*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MADIVA INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999.

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999.

- d'affecter les résultats comme suit:

- dotation à la réserve légale . . . . . 216.000,- LUF

- distribution de dividendes . . . . . 13.555.240,- LUF

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65285/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**INFODATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: LUF 900.000,-.**

Siège social: Bereldange, 81, avenue du X Octobre.  
R. C. Luxembourg B 26.476.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(65253/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 22.437.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 21, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(65255/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**KIBERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 41.601.

—  
Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(65265/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**KIBERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 41.601.

—  
Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(65266/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**KIBERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 41.601.

—  
Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(65267/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**JABBALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 28.729.

—  
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65256/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**JABBALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 28.729.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 1999*

Le siège social de la société a été transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 octobre 2000.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65257/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**IMMOBRA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 36.544.

—  
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65249/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**IMMOBRA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 36.544.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 2 mai 2000*  
*Nominations statutaires*

*Conseil d'Administration:*

- Madame Hedwig Verdoodt, administrateur de sociétés, demeurant à Koekelberg, (Belgique), présidente du Conseil d'Administration.

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Esch-sur-Alzette.

*Commissaire aux Comptes:*

- MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 octobre 2000.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65250/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---



**K-TECHNOLOGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.  
R. C. Luxembourg B 24.104.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2000, vol. 546, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(65261/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**C. KARP-KNEIP MATERIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

L'an deux mille, le sept novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Christian Thiry, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains,
- 2.- François Thiry, industriel, demeurant à Bertrange, ici représenté par Christian Thiry, préqualifié, suivant procura-tion ci-jointe,

seuls associés de C. KARP-KNEIP MATÉRIAUX S.A. de L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang, constituée suivant acte de Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie en date du 2 janvier 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 91 du 9 avril 1987.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils augmentent le capital social à concurrence de quatre-vingt-quinze millions de francs (95.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs (5.000.000,- LUF) à cent millions de francs (100.000.000,- LUF) par incorporation à due concurrence des résultats reportés de la Société, sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des actions existantes pour la porter de cent mille francs (100.000,- LUF) à deux millions de francs (2.000.000,- LUF).

Il est justifié de l'existence des résultats reportés par la production d'un certificat établi par la société LUXREVISION, S.à r.l. sur base d'un bilan de la Société arrêté au 30 septembre 2000.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent millions de francs (100.000.000,- LUF), représenté par cinquante (50) actions de deux millions de francs (2.000.000,- LUF) de valeur nominale chacune.»

*Troisième résolution*

Ils modifient l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société aura une durée indéterminée.»

*Quatrième résolution*

Ils modifient l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.»

*Cinquième résolution*

Ils suppriment le deuxième alinéa de l'article 19.

*Sixième résolution*

Ils suppriment l'article 14 des statuts et renumérotent les articles suivants.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Thiry, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2000, vol. 853, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 novembre 2000.

F. Molitor.

(65263/223/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**C. KARP-KNEIP MATERIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 (65264/223/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**KODIKAMA S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 28.545.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65268/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

**GLOBAL STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 66.785.*Administrateurs*

A Inscire: - Monsieur Maurice Gilbert, CDC Courtague, Paris, France.  
 - Monsieur Thierry Daniel, Goeland Conseil

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

*Le Conseil d'Administration.*

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65228/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

**GOLFSTAR S.A., Société Anonyme Holding.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 95, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

*Pour la société*

Signature

*Le domiciliataire*

(65229/307/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

**GRENTANKSTELLE REMICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-5531 Remich, 11, Coin place Klopp / route de l'Europe.  
R. C. Luxembourg B 28.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 7, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

*Pour GRENTANKSTELLE REMICH, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(65230/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

**HILOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.813.

—  
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(65235/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**HILOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.813.

—  
*Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999*

Le siège social de la société a été transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 octobre 2000.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65236/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**GRENTANKSTELLE WASSERBILLIG MERTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 46.782.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 7, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

*Pour GRANTANKSTELLE WASSERBILLIG MERTERT, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(65231/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**GundL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5570 Remich, 3, route de Stadtbredimus.  
H. R. Luxemburg B 74.717.

—  
*Gesellschafterbeschluss*

Der Unterzeichnete:

Herr Axel Gitzinger, Industrieschlosser, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Saarbrückerstrasse 98 (Deutschland), alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GundL, S.à r.l., hat folgenden Beschluss gefasst:

*Beschluss*

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die Einzelunterschrift der zwei Geschäftsführer bis zum Betrage von fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.000,- LUF), über den Betrag von fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.000,- LUF) ist die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer erforderlich.

Remich, den 15. November 2000.

Unterschrift.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2000, vol. 167, fol. 85, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(65233/231/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**HT BETEILIGUNGEN A.G., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
H. R. Luxembourg B 52.570.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 15. September 1999*

Die Generalversammlung hat folgendes einstimmig beschlossen:

1. Mit Wirkung ab 1. Juli 1999 wird der Euro als Wahrung fur die Bezeichnung des Kapitals angenommen.
2. Das gegenwartige Gesellschaftskapital von ATS 7.000.000,- wird in EUR 504.000,- umgewandelt. Der berschuss von EUR 4.709,84 wird in eine freie Rucklage uberfuhrt.
3. Der Nominalbetrag der Aktien wird auf EUR 3.600,- festgelegt.
4. Das genehmigte Kapital von ATS 20.000.000,- wird in EUR 1.440.000,- umgewandelt.
5. Der erste und der funfte Absatz des Artikels 5 der Satzung werden wie folgt abgeandert:  
Erster Absatz:  
«Das Gesellschaftskapital betragt funfhundertundviertausend Euro (EUR 504.000,-), eingeteilt in einhundertvierzig (140) Aktien mit einem Nennwert von je dreitausendsechshundert Euro (EUR 3.600,-).»  
Funfter Absatz:  
«Genehmigtes Kapital  
Das Gesellschaftskapital kann auf eine Million vierhundertundvierzigtausend Euro (EUR 1.440.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert dreitausendsechshundert Euro (EUR 3.600,-) betragt.»

Luxemburg, den 10. November 2000.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Unterschrift

Enregistre a Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 1, case 6. – Reu 500 francs.

*Le Receveur (signe): J. Muller.*

(65240/000/28) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**IDEC HOLDING S.A., Societ Anonyme.**

Siege social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 30.124.

Le bilan au 31 decembre 1999, enregistre a Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 3, a ete depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Societes et Associations.

Luxemburg, le 17 novembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(65243/502/12) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**IBC INTERNATIONAL S.A., Societ Anonyme.**

Siege social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 26.977.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistre a Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 545, fol. 12, case 2, a ete depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Societes et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(65242/710/9) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**IBC INTERNATIONAL S.A., Societ Anonyme.**

Siege social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 26.977.

*Extrait des Minutes de l'Assemblee Generale Ordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue le 25 septembre 2000*

A l'Assemblee Generale Ordinaire des Actionnaires de IBC INTERNATIONAL S.A. («la societe»), il a ete decide:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 mars 1999.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 1999.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Le report a nouveau de la perte: . . . . . USD 1.798,06

- d'accorder decharge pleine et entiere aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes operations effectuees au cours de l'exercice social se terminant au 31 mars 1999;

- d'accepter la démission de M. L. Smejda et de Mme J. Henley, administrateurs, avec effet immédiat, et de leur accorder toute décharge pour l'exercice de leur mandat.

De nommer M. Alpay Nuh et M. Josefpeteter Kansy comme nouveaux administrateurs de la société, avec effet immédiat.

Le 25 septembre 2000.

L. Smejda

*Président de l'Assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(65241/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**INTELLIGENT TELECOMMUNICATIONS CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.946.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte sous seing privé daté du 27 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, volume 546, folio 1, case 5, que la rubrique suivante doit être modifiée:

*Pouvoirs de signature*

Vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances et pour toutes opérations d'un montant supérieur à LUF 50.000,- (cinquante mille francs luxembourgeois), la société ne sera valablement engagée que moyennant la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toutes capacités pour exercer les activités décrites dans l'objet social de INTELLIGENT TELECOMMUNICATIONS CENTER S.A. conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2000.

*Pour la société*

Signature

(65254/211/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

---

**I.V. INVEST, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 21.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 29 mai 2001 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 8 mai 2001 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes et représentées.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(01961/000/20)

---

**WODAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.487.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 29 mai 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 8 mai 2001 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(02014/000/20)

---

**CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Distribution au 15 mai 2001 aux porteurs de parts de la classe -A- des fonds communs de placement luxembourgeois suivants:

(date ex-coupon: 15 mai 2001; date de paiement: 17 mai 2001)

CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) REDDITO (Euro)

Coupon N° 4: EUR 2,00

CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) INCOME (SFr.)

Coupon N° 4: CHF 2,40

CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) INCOME (US\$)

Coupon N° 4: USD 3,50

CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) FIXED INCOME (US\$)

Coupon N° 4: USD 4,60

CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) INCOME (Euro)

Coupon N° 2: EUR 3,00

CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) FIXED INCOME (Euro)

Coupon N° 4: EUR 2,30

CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) FIXED INCOME (SFr.)

Coupon N° 4: CHF 3,50

CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) FOCUS (SFr.)

Coupon N° 4: CHF 2,70

Les coupons sont payables dans toutes les agences du CREDIT SUISSE,

CREDIT SUISSE FIRST BOSTON, ainsi qu'au CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg.

Les rapports de gestion ainsi que le prospectus de vente peuvent être obtenus auprès des agences ci-dessus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2001.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(02442/736/29)

---

**W.S. FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.039.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés par le présent avis qu'en date du 5 avril 2001, le Conseil d'administration a décidé de retenir sur les conversions d'un compartiment à un autre de la Sicav une commission de 0,50 % en faveur du compartiment désinvesti.

Les actionnaires n'approuvant pas cette commission de conversion auront la possibilité de demander le rachat de leurs actions jusqu'au 15 juin 2001. Cette opération se fera sans frais pour l'actionnaire.

Le prospectus mis à jour est disponible au siège de la Sicav.

(02579/755/11)

*Le Conseil d'administration.*

---

**VALFOR HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 56.256.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 31 mai 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (02213/546/18)

*Le Conseil d'Administration.***LOWLANDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 31.369.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**qui aura lieu le vendredi *1<sup>er</sup> juin 2001* à 15.00 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport du liquidateur sur le résultat de la liquidation au 31 décembre 2000.
2. Divers.

Adresses pour le dépôt d'actions:

- FIDUCIAIRE CONTINENTALE, 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg
- S.A. COPPENS, EECKHOUT & CO, place Madou, boîte 6, B-1210 Bruxelles

Les actions sont à déposer au plus tard cinq jours avant l'assemblée générale.

I (02140/504/16)

*Le Conseil d'Administration.***ALTIA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 64.526.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**qui se tiendra au siège social de la société, le vendredi *1<sup>er</sup> juin 2001* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02212/546/17)

*Le Conseil d'Administration.***ANAYA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 54.262.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le *15 juin 2001* à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 2000;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (02436/000/16)

*Le Conseil d'administration.*

**CLARK INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 64.646.

La Gérance a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 2001* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports de la Gérance et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Conversion de la devise du capital de Lires italiennes en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2001, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
5. Divers.

I (02473/005/17)

*La Gérance.*

**HECO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 14.566.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi *5 juin 2001* à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

I (02490/755/20)

**KLINENGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 64.836.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 2001* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02520/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**INGREMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 53.274.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi *5 juin 2001* à 14.00 heures au siège social avec pour



*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02539/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MAVICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 66.476.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 2001* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02521/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PAS-YVES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 18.032.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 2001* à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02522/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FOUR SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 75.373.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *5 juin 2001* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (02567/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EURO PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 77.085.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 juin 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (02568/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LSP, LIGHT SHADOW PRODUCTION, Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.  
R. C. Luxembourg B 69.824.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

du 29 mai 2001 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports de gestion et du commissaire.
2. Approbation des comptes et affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et commissaire.
4. Démission des administrateurs et commissaire.
5. Nomination des administrateurs et commissaire.
6. Divers.

I (02576/000/16)

---

**UNIBETON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 74.705.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 4 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02597/755/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JEF FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 50.124.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 5 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02598/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**E.S. CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 13.634.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 juin 2001 à 14.00 heures au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02599/000/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BAMBERG FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 55.217.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (01413/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE ANONYME DES ANCIENS ETABLISSEMENTS GOEDERT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 140, route d'Esch.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 28 mai 2001 à 11.00 heures à Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au siège de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg-Kirchberg ou au siège de la Société à Luxembourg, 140, route d'Esch, pour le 22 mai 2001 au plus tard.

II (01711/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DHERCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 33.654.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 mai 2001 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (01887/660/15)

*Pour le Conseil d'Administration.***EUROCONSORTIUM DE GESTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.359.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 mai 2001 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01893/534/15)

*Le Conseil d'Administration.***EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.360.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 mai 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01894/534/15)

*Le Conseil d'Administration.***FIDELITY FUNDS II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, place de l'Etoile.  
R. C. Luxembourg B 76.939.

Notice is hereby given that the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS**

of FIDELITY FUNDS II («the Fund») will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on Thursday 31 May 2001 at 11.00 a.m. local time to consider the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of paragraph 9 «Valuation regulations», sub-paragraph F d) of article 22 of the Articles of Incorporation by deleting the last part of the sentence so that it reads as follows:  
«d) where the Corporation incurs a liability which relates to any asset attributable to a particular pool or class of shares or to any action taken in connection with an asset attributable to a particular pool or class of shares, such liability shall be allocated to the relevant pool and/or class of shares.»

A quorum at the meeting will be obtained if holders of shares present in person or by proxy, represent at least 50 per cent of the shares in issue. The resolution requires a majority in favour of at least two thirds of the votes cast. If a quorum is not present, the meeting will be adjourned and at the adjourned meeting, holders present in person or by proxy, whatever their number and the number of shares held by them, will constitute a quorum. Proxies received at the first meeting will be held and valid for the adjourned meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three per cent (3 %) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

Holders of Registered Shares may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them,

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund on 29 May 2001 by 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the latest.

Dated 4 April 2001.

II (02128/584/30)

*By order of the Board of Directors.*

**HOBELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 61.872.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 25 mai 2001 à 9.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02044/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIETE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 24.395.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 25 mai 2001 à 9.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02080/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**SMARAGTIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 52.228.

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 19 avril 2001 n'a pu se réunir valablement; dès lors, conformément à l'art. 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée,

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 31 mai 2001 à 11.00 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et affectation du résultat au 31 décembre 1999;
3. Décision conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quant à l'exercice sous revue;
5. Elections statutaires;
6. Annulation de la valeur nominale des actions;
7. Conversion du capital souscrit en euro, de sorte que le capital souscrit, actuellement d'un montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-

six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale;

8. Modification afférente de l'article 5 des statuts;

9. Divers.

II (02136/029/26)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GERHOLD - GESTION ET INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 42.588.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 25 mai 2001 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02119/755/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RONNDRIESCH 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 75.773.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 2001 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire.
4. Affectation du résultat.
5. Divers.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

II (02120/255/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PARTICAP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.803.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 31 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 28 mars 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02127/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PAMPALINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 38.983.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 2001 à 14.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 mars 1999 et au 31 mars 2000.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Elections statutaires.
5. Transfert du siège social de la société.
6. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
7. Divers.

II (02159/595/18)

*Le Conseil d'Administration.***IRIDYS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 30.663.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 23 mai 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (02190/696/16)

*Le Conseil d'Administration.***SECURE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 69.038.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 23 mai 2001 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (02191/696/15)

*Le Conseil d'Administration.***EURO PROD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 61.648.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 23 mai 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 5 juillet 2000 relative aux versements d'un acompte sur dividende.
5. Divers.

II (02217/005/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**K-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 67.412.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 25 mai 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de convertir le capital social de la société de LUF en EURO dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02291/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ERTIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.089.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, le 23 mai 2001 à 11.00 heures, route d'Arlon 134 à L-8008 Strassen

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02349/000/16)

---

**COSMOS LUX INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 41.467.

Nous avons le plaisir de vous inviter à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la SICAV mentionnée ci-dessus qui se tiendra au siège social de la SICAV à Luxembourg, 4, boulevard Royal le 21 mai 2001 à 11.00 heures du matin avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation du bilan, compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises
4. Divers

II (02372/000/18)

*COSMOS LUX INTERNATIONAL, SICAV.*

---